Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 68 (1997)

Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

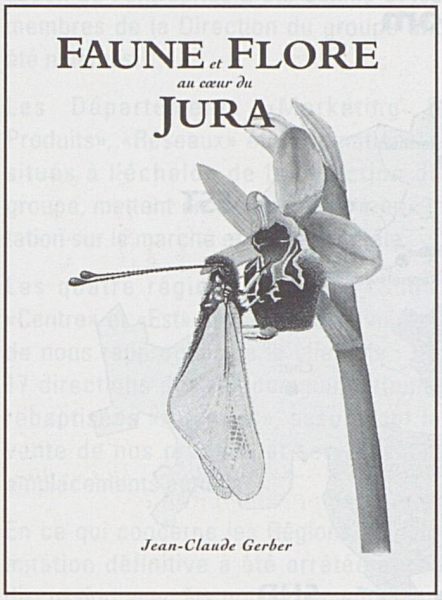

Ce livre à but didactique est avant tout un guide montrant les richesses naturelles et les spécificités du Jura plissé caractérisé par ses anticlinaux, ses cluses et ses combes. Un aperçu géologique précède les deux grands thèmes constituant l'essentiel des 192 pages : la flore et la faune.

Ce remarquable ouvrage, conçu et réalisé par le prévôtois Jean-Claude Gerber, dresse un inventaire des espèces végétales et animales les plus caractéristiques. Plusieurs centaines d'espèces ont ainsi été sélectionnées, illustrées et décrites dans leur milieu naturel : forêt, falaise rocheuse, bocage, étang, cours d'eau, habitat construit.

En plus de son intérêt scientifique, ce livre présente également une superbe iconographie, soit plus de 400 illustrations en couleurs et en noir-blanc.

Bon de commande : «Faune et Flore au coeur du Jura»

Préface du Dr Willy Geiger, directeur romand de Pro Natura

En souscription jusqu'au 31 octobre 1997

Je commande :

... ex. édition de tête, numéroté de 1 à 100, couverture toilée, avec reproduction de quatre aquarelles originales signées et numérotées par l'auteur, à Frs 120.- l'ex.

... ex. édition courante, couverture laminée, papier couché brillant, en souscription au prix avantageux de Frs 59.- l'exemplaire (Frs 75.- dès le 1er novembre 1997)

port et emballage en sus

Nom : .....

Prénom : .....

Rue, no : .....

NPA : ..... Localité : .....

Date : ..... Signature : .....

A renvoyer à :

Club d'ornithologie, M. Jean-Claude Gerber

Fin L'Epine 4, CH - 2740 Moutier

Description technique :

Fort volume de vulgarisation scientifique décrivant plus de 500 espèces végétales et animales dans leur milieu naturel.

192 pages, 180 photographies en couleurs, 30 aquarelles originales, plus de 200 dessins au trait,

papier semi-mat 170g/m², format 21,5x30,3 cm,

édition courante avec couverture papier couché laminé,

édition de tête limitée à 100 ex. numérotés, couverture toilée, avec quatre reproductions d'aquarelles originales signées et numérotées par l'auteur.

Parution : novembre 1997

HELVETIA PATRIA

Florent Schmidt Agent général

Helvetia Patria Assurances
Agence générale
de Bienne
Rue Johann-Verresius 18
2501 Bienne
Tél. 032 329 24 54
Fax 032 329 24 00

Rectificatif

Une imprécision s'est glissée dans le texte sur les requérants d'asile (modèle d'accueil dans le canton de Berne, p. 6), paru dans le bulletin du mois de juin dernier. Ce n'est pas entièrement correct de dire «ces mineurs ont en général une curatelle» ; il faut en effet différencier un peu plus car, selon la décision du Conseil d'Etat du canton de Berne, les mineurs doivent en général avoir une curatelle, mais seulement à partir de leur placement dans une commune (soit la troisième étape).